Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDRE DE SERVICE D'ACTION

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire
Sous-direction de la santé et de la protection animales
Bureau de la santé animale

Adresse : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Annick PAQUET
Tél : 01 49 55 84 77
Courriel institutionnel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : BSA/0901094
MOD10.21 A 03/09/08

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDSPA/N2009-8042

Date: 02 février 2009

Date de mise en application :	immédiate
Abroge et remplace :	-
Date limite de réponse :	Vendredi 30 janvier à 17 heures
Nombre d'annexe :	0
Degré et période de confidentialité :	Réservé aux services de contrôle

Objet : FCO - SIGAL - enquêtes

Références :

- Arrêté du 1er avril 2008 fixant les mesures techniques relatives à la fièvre catarrhale du mouton

Résumé :
la présente note demande la réponse à 3 enquêtes courtes en vue de la préparation du comité de pilotage national du 3 février 2009.

Mots-clés : Fco - vaccination - SIGAL – enquêtes

Destinataires	
Pour exécution : Directions départementales des services vétérinaires	**Pour information** :

La gestion de la présente campagne de vaccination FCO nécessite de disposer d'indicateurs de suivi, dont la plupart repose sur l'utilisation de l'outil SIGAL.

L'objet de la présente note est donc d'une part de vous rappeler la nécessité de la saisie des commandes de doses vaccinales, et d'autre part de vous demander de répondre à trois enquêtes, de très court format, mais sur des délais très contraints, dont je suis conscient mais qui nous sont imposés par la tenue du prochain comité de pilotage national du 03 février 2009.

I - En ce qui concerne les commandes de doses

Dans le but d'optimiser l'utilisation de stocks de doses non mobilisées, il importe d'avoir une bonne visibilité des commandes de doses vaccinales que vous validez.

L'extraction des données présentes dans SIGAL démontre que certains départements ne saisissent aucune donnée, ou font une saisie incomplète.

Je vous demande de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour procéder à une saisie rapide, à flux tendu, des commandes de vaccins, et, le cas échéant, de rattraper le retard des données que vous n'auriez pas saisies.

II - Estimation des besoins

Je vous demande de me communiquer les besoins non satisfaits de votre département, exprimés en **nombre de doses**, pour :

- vaccin BTV 8 bovin
- vaccin BTV 1 bovin
- vaccin BTV 8 petits ruminants
- vaccin BTV 1 petits ruminants

J'appelle votre attention sur le fait que par besoins non satisfaits, il faut entendre : éleveurs demandeurs de réalisation de la vaccination, vétérinaires disponibles pour vacciner et utilisation totale des doses déjà mises à disposition.

III - Estimation du nombre d'animaux vaccinés contre le sérotype 1

Dans l'attente de la réalisation effective de la saisie, individuelle pour les bovins, des animaux vaccinés dans SIGAL, je vous demande de me communiquer, après consultation éventuelle des vétérinaires sanitaires, une estimation :

- du nombre de bovins vaccinés contre le sérotype 1
- du nombre d'ovins vaccinés contre le sérotype 1

IV - Saisie par le GDS

Je vous demande de bien vouloir m'indiquer si à ce stade de la campagne, votre GDS est d'accord pour procéder à la saisie des données de vaccination dans SIGAL.

Les réponses à ces enquêtes (points II, III et IV) sont attendues pour **vendredi 30 janvier 2009 à 17 heures,** par mail, à l'adresse suivante : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr

La sous-directrice de la santé
et de la protection animales

Claudine LEBON